

CURSUS MASTER EN INGENIERIE**Ingénierie financière IF****MASTER 1**

Mention Finance

Parcours EP Entreprise et Patrimoine (formation en alternance)

SEMESTRE 1 EP = 30 crédits + 6 spécifiques CMI

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (CC, CT)		2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
SPECIALITE					
Marchés financiers 1	5	5	Max (0.5 x CC+ 0.5 x CT ; CT)		CT
Mathématiques financières	2	2		100%	CT
Politique de financement	3,5	3,5		100%	CT
Analyse financière	4	4		100%	CT
Activités bancaires et marchés financiers : éléments de réglementation et de supervision	4,5	4,5	50%	50%	CT
Droit de la personne	2	2		100%	CT
Fiscalité patrimoniale	3	3		100%	CT
IF 5 - Projet intégrateur, Partie 2	3	3	Dossier et soutenance		Dossier
SCIENTIFIQUE					
Outils informatiques pour financiers	2	2		100%	CT
COMPLEMENT SCIENTIFIQUE					
IF 5 - Ressources humaines	3	3	Monographie		Dossier
OUVERTURE SOCIETALE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE					
Management	1	1		100%	CT
Anglais	3	3	100%		CT

SEMESTRE 2 EP = 30 crédits + 6 spécifiques CMI

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1ère session : nature et poids des épreuves (CC, CT)		2ème session : mode de prise en compte (1)
SPECIALITE					
Marchés financiers 2	4	4	Max (0.5 x CC+ 0.5 x CT ; CT)		CT
Evaluation des entreprises	4	4		100%	CT
Gestion des flux financiers et des risques dans l'entreprise	3,5	3,5	20%	80%	CT
Gestion des assurances	3,5	3,5	40%	60%	CT
Opération et gestion bancaires	3,5	3,5		100%	CT
Gestion de patrimoine	3	3		100%	CT
IF 5 – Stratégie sur actions	3	3	Travaux personnels encadrés		Dossier
OUVERTURE SOCIETALE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE					
Techniques de négociation	1,5	1,5		100%	CT
IF 5 – Communication Skills	3	3	Oral		Dossier
PROJET / MISE EN SITUATION					
Parcours de professionnalisation	7	7		100%	

Règles de validation du CMI

Est-il prévu une 2nde session ? : OUI

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis? : **OUI**

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC **non validés** ? : **OUI**

*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser **sont reconduits** en 2nde session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2nde session :

-La meilleure des deux notes entre la 1^{ère} session et la 2nde session est retenue : **NON**

-La note de la 2nde session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence justifié en 1^{ère} session : **Défaillance**

*Absence injustifiée en 2nde session : **Défaillance**

*Absence justifié en 2nde session : **Défaillance**

Règles particulières :

*Existe-t-il des notes-seuils pour la validation des semestres, des UE ou des EC? **OUI**

*Existe-t-il un passage conditionnel en master 2 ? : **NON**

*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du master 1 au master 2 : **NON** - le passage est automatique en M2 GIF

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise :

Chaque semestre du master 1 doit avoir été validé : **OUI**

La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...): **OUI** : note éliminatoire fixée à 6/20 pour l'obtention du diplôme.

Y-a-t-il compensation entre semestres ? : **NON**

Mode d'attribution de la mention du diplôme:

*Maîtrise : la mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**

*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

Seuils des mentions attribuées (à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous) :

*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

Précisions sur l'organisation de l'alternance

Montée en partenariat avec l'ITESCIA (école supérieure de gestion et de finance de la CCI de Versailles), la formation en apprentissage comporte 3 jours en entreprise et 2 jours de cours à l'université. Des journées propres à l'activité CMI sont ajoutées pour l'université. Le placement en entreprise est assuré par l'ITESCIA. Les cours ont lieu à l'Université de Cergy-Pontoise. Une fois le placement effectué, le suivi des relations entre les étudiants et les entreprises est assuré par des enseignants référents de

l'Université de Cergy-Pontoise et donne lieu à des visites sur place et à la rédaction de bilans d'évaluation. Le contrat d'apprentissage dure deux ans. La deuxième année s'effectue dans le cadre du M2 GIF.

Le rapport de professionnalisation est évalué à la fois sous forme de document écrit et par une présentation orale en présence de l'enseignant référent et du maître d'apprentissage.

Redoublement

Le redoublement des apprentis est soumis au code du travail en alternance.

Selon les règles du réseau FIGURE (voir ci-dessous), le redoublement exclut de fait l'étudiant(e) du CMI Ingénierie Financière.

Règles du réseau FIGURE

Les unités d'enseignements de la Licence et du Master auxquels est adossée le CMI et les unités d'enseignements spécifiques au CMI sont regroupées en 5 grandes catégories – ci-après « blocs » (en accord avec ce que préconise le réseau Figure) :

- enseignements de spécialité,
- enseignements du bloc scientifique,
- enseignements de complément scientifique,
- enseignements d'ouverture sociétale, économique et culturelle,
- activités de projet / mise en situation.

Pour chaque semestre, un bloc correspond à chaque catégorie : on retrouve ainsi, pour chaque semestre, un « bloc spécialité », un « bloc scientifique », etc.

Le label CMI implique de valider l'année de Licence/Master avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Les modalités de contrôle des connaissances de la Licence et du Master supports s'appliquent.

Dans chaque semestre, la compensation s'applique entre les unités d'enseignements qui composent un bloc.

Pour un bloc (annuel) donné, les semestres peuvent se compenser, à condition que les moyennes semestrielles soient supérieures ou égales à 8/20. Il n'y a pas de compensation entre blocs.

Les stages et activités de mise en situation (par ex. le parcours de professionnalisation) doivent être tous validés, ils ne peuvent intervenir dans la compensation, ni être compensés.

Toute année non validée à l'issue de la 2ème session, que ce soit en raison de la non-validation de la partie Licence/de la partie Master et/ou de la non validation de la partie CMI, entraîne automatiquement l'exclusion de l'étudiant du CMI (sans incidence sur les conditions de poursuite de la Licence/du Master selon les modalités de contrôle des connaissances de ces derniers).

Le label CMI n'est attribué qu'à la fin du M2. Chaque année, le jury vérifie si l'étudiant satisfait les modalités d'attribution du label et informe l'étudiant de son maintien ou non dans le parcours CMI.

Cas particulier

Comme stipulé dans le règlement de la Licence/du Master support, un étudiant qui valide l'année de Licence/de Master ne peut se présenter en session 2. Un étudiant ayant (1) validé l'année de Licence/de Master auxquels est adossée le CMI mais (2) n'ayant pas obtenu une note supérieure à 10/20 dans un ou plusieurs blocs ne pourrait donc pas repasser les matières de la Licence/du Master dans lesquelles il a obtenu moins de 10/20. Il ne pourrait ainsi présenter la session 2 que pour les enseignements spécifiques au CMI dans lesquels il a obtenu moins de 10/20.

Dans une telle situation, et à titre exceptionnel, l'étudiant sera autorisé à se présenter en session 2 pour la (les) matière(s) concernée(s) de la Licence/du Master support. Pour la partie Licence/Master seule, il conservera la note de session 1, quelle que soit sa note de session 2 (son relevé de note de Licence/Master mentionnera la note obtenue en session 1). La note obtenue en session 2 figurera sur le relevé de note spécifique au CMI et sera considérée par le jury qui décidera alors si l'étudiant valide les conditions énoncées plus haut.